



## COMPTE RENDU

DE LA REUNION DU 16 JUIN 2016

### PRESENTS :

Thierry, Yves, Patrick, Laurent, Angéline, Robert Be., Dimitri, Antoine, Nathalie, Françoise, Robert Bl., Brigitte

Sont excusés : Cindy, Eric, Jean-Pierre, Jenn, Mathilde

### RECOMPENSES :

- Pour les Olympiades  
Aucun inventaire n'a été fait à ce jour. Marie et Patrick doivent le faire et ensuite acheter le nécessaire afin que les enfants aient leur trophée.
- Le DVD du comité (All Star Game, mini basket, finales comité) sera remis à chaque finaliste et coach. Pour ce faire, il a été commandé 50 DVD à 8,00 € pour féliciter nos 4 équipes finalistes.
- Si notre équipe séniors garçons 1 monte en Excellence, il faudra prévoir une récompense. Eventuellement, Dimitri devra fournir à Brigitte la liste des joueurs qui ont évolué en Une.
- Les séniors Filles ont organisées un repas de fin de saison au restaurant. Le club a décidé de leur offrir l'apéritif.
- Pour les U13 Filles qui sont allées en ¼ de finale Elite du championnat, le club leur offre une après midi au Laser Game.
- Les récompenses pour les bénévoles sera fait à la dernière minute et en comité restreint.

### TARIF LICENCE

Malgré l'augmentation des licences par le comité (d'environ 4€), le club a décidé après discussions que les tarifs resteraient pour la 3<sup>ème</sup> saison idem.

Vous trouverez le dossier de demande de licence sur le site du BCM : [www.bcmontellier.com](http://www.bcmontellier.com)



## COMPTE RENDU

DE LA REUNION DU 16 JUIN 2016

### EFFECTIFS ET COACHS

L'effectif à ce jour est établi avec des licenciés engagés ; sans compter les mutations non encore signée ou les arrivées suite au forum.

Pour les équipes qui n'ont pas de coach, le bureau prendra une décision à l'assemblée générale.

#### Garçons :

U9 : 2009/2008 : 2 licenciés

U11 : 2007/2006 : 8 licenciés. Coach Patrick Antoine

U13 : 2005/2004 : 6 licenciés dont 3 seraient surclassés. Pas de coach.

U15 : 2003/2002 : 3 licenciés indécis et 5 surs. Eric reprendra cette équipe si elle est composée de 9 joueurs, et l'inscrira en Elite département

U17 : 2001/2000 : 10 licenciés. Dimitri resterait coach par nécessité à moins qu'Antoine, si son travail le permet, le remplace.

Séniors : 25 licenciés, 2 équipes.

La 1 entraînée par Dimitri

La 2 entraînée par le duo Dimitri Laurent.

#### FILLES

U9 : 2009/2008 : pas de licenciée

U11 : 2007/2006 : 9 licenciées pas d'entraîneur, Eric se propose de les prendre à condition que l'entraînement U11F précède celui des U15M. Nous allons demander à Cindy ???

U13 : 2005/2004 : 3 licenciées pas de coach

Entre les U15 et les U17 nous avons 19 licenciées, dont 6 de 2002 peuvent jouer dans les 2 catégories. Le bureau a décidé que ce groupe de 6 serait réparti entre les 2 équipes. Donc :

U15 : 2003/2002: 9 licenciées, coach Laurent



## COMPTE RENDU

DE LA REUNION DU 16 JUIN 2016

U17:2001/2000: 10 licenciées, coach Bob

Seniors : 16 licenciées avec les 2 U20 et Manon qui a signé sa mutation. Il y aura 2 équipes

La 1 entraînée par Thierry

La 2 entraînée par Patrick

### **Mixte**

Loisirs : Françoise se retire du coaching. Donc pas de coach

Conclusions :

Il nous manque 3 coachs : 1 pour chaque équipe U13 et 1 pour les loisirs.

Etant donné que les U13 F et G sont en tout 9, nous pourrions faire une équipe mixte ; mais faut il encore trouver un entraîneur....

## ASSEMBLEE GENERALE

L'AG aura lieu le 2 juillet à partir de 10h30 à Fauconnières.

Un règlement intérieur sera présenté et voté ce jour là. Je le mets en fin du PV.

Suite à l'invitation, Monsieur Jullien représentera la mairie.

A ce jour 42 adultes et 7 enfants sont inscrits. Nous allons attendre encore un peu pour réserver ou acheter quoique ce soit.

## Réservation de Salle

Le Loto annuel du BCM a été fixé au dimanche 22 janvier à la salle Jean Giono à Montélier.



## COMPTE RENDU

DE LA REUNION DU 16 JUIN 2016

L'assemblée générale de la saison 2016-2017 sera le samedi 10 juin à la salle Marcel Pagnol à Fauconnières.

### QUESTIONS DIVERSES :

Eric souhaiterait que les séniors garçons s'investissent plus pour l'arbitrage des matchs jeunes le samedi après midi. Un match par saison et par joueur ne serait pas extraordinaire....

Bob demande un jeu de maillots pour les U17 Filles pour la saison prochaine.

Les personnes qui arrêtent de coacher sont priées de rendre les clés :

Cindy, Marie-Cécile, Françoise, Mathilde



## COMPTE RENDU

DE LA REUNION DU 16 JUIN 2016

# REGLEMENT INTERIEUR

Chaque membre licencié de l'association pourra être soumis au barème figurant dans le tableau suivant :

| TYPE D'INFRACTION                             | SANCTION FINANCIERE                            | SANCTION DISCIPLINAIRE   |
|---|--|--|
| 1 <sup>ère</sup> faute technique              | Néant  | Néant  |
| 2 <sup>ème</sup> faute technique              | Remboursement 100% amende Comité ou Ligue      | Néant  |
| 3 <sup>ème</sup> faute technique et plus      | Remboursement 100% amende Comité ou Ligue      | Convocation conseil de discipline  |
| 1 <sup>ère</sup> faute disqualifiante         | Remboursement 100% amende Comité ou Ligue      | Néant  |
| 2 <sup>ème</sup> faute disqualifiante et plus | Remboursement 100% amende Comité ou Ligue      | Convocation conseil de discipline  |
| Bagarre                                       | Remboursement intégrale des dégâts occasionnés | Exclusion temporaire ou définitive suivant avis du conseil de discipline |
| Insultes ou autre comportement irrespectueux  |  | Convocation conseil de discipline  |

Le conseil de discipline sera composé :

- Du Président ou son représentant désigné membre du bureau
- 2 membres permanents du bureau en charge des affaires disciplinaires

Pour chaque affaire devant le conseil de discipline seront convoqués :

- Le responsable des faits et/ou son représentant légal
- Le responsable de l'équipe concernée

Le conseil disciplinaire pourra sanctionner, ou pas l'auteur des faits suivant l'échelle de sanctions qui suit :

- Rappel au règlement
- Intervention au sein du club en heures de bénévolat
- Exclusion temporaire
- Exclusion définitive

Conformément à nos statuts, il convient de noter que toute exclusion définitive ne donnera pas droit au remboursement de la cotisation d'adhésion (licence) à l'association



## **COMPTE RENDU**

DE LA REUNION DU 16 JUIN 2016